

UN BON CONSEIL POUR ETRE JUGE FAVORABLEMENT -- « LA JOIE EN HACHEM EST VOTRE FORCE » (PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

Nous trouvons une chose extraordinaire en ce jour de Roch Hachana. C'est le jour d'un grand et terrible jugement, où le Créateur décide des destinées pour tous les habitants du monde, en général et en particulier, pour punir ou faire grâce, comme nous le disons dans le poème «Dunetana tofek», composé par Rabbi Amnon de Mayence : «Rapportons la puissance de la sainteté de ce jour, où Ton Royaume domine... où Tu ouvres le livre des souvenirs, où se trouvent portés tous les gestes de l'homme, ... comme le regard du berger qui surveille son troupeau, le fait passer sous sa houlette, ainsi Tu fais, Tu comptes et Tu vérifies l'âme de tout vivant, Tu attribues ce qui convient à toutes Tes créatures, et Tu écris le décret les concernant. » En ce jour, le Saint, béni soit-Il est assis sur Son trône royal, le Trône de la justice, et il juge tous les habitants du monde, décide de la longueur de leur vie et de ce qui se passera dans l'année qui vient, « qui vivra et qui mourra, qui en atteindra la fin et qui n'en atteindra pas la fin, qui mourra par l'eau et qui par le feu, qui par le glaive et qui par les bêtes féroces, qui par la faim et qui par la soif, qui par un tremblement de terre et qui par une épidémie », etc.

C'est-à-dire que tout ce qui arrive à l'homme pendant les mois de l'année a été décrété en ce jour de jugement, à Roch Hachana, pour le meilleur ou pour le pire...

Et malgré tout cela, nous avons l'ordre de nous réjouir en ce jour, et le verset l'appelle le « jour de vos joies et de vos fêtes ». Nous trouvons aussi explicitement dans le livre de Né'hémia (8, 10) ce qu'ont dit Ezra et Né'hémia aux bnei Israël à Roch Hachana : « Allez, mangez des plats riches, buvez des boissons douces, et envoyez de la nourriture à celui qui n'en a pas, car ce jour est saint pour notre Seigneur. Ne vous attristez pas, car la joie en Hachem est votre force. »

Cela demande vraiment à être expliqué. Comment est-ce que D. nous ordonne d'être dans la joie ce jour-là ? Toute la nature de la joie n'est-elle pas en opposition avec la nature du jour ? Comment peut-on accomplir « mangez des plats riches et buvez des boissons douces », nous remplir d'agrément en mangeant et buvant, comme si nous n'étions pas en jugement et n'avions pas besoin de trembler de crainte ?

Avez-vous jamais vu un homme dont la vie dépend du verdict, et qui au lieu de pleurer et supplier s'installe pour faire un repas de roi, de la viande et du vin, un repas de fête ? Est-ce possible ?

Pour le comprendre, nous devons d'abord examiner les bases de la religion, qui sont la foi et la confiance en Hachem. Les Richonim en ont longuement parlé, Rabbi Saadia Gaon, le Rambam, le Ramban, le Kouzari, 'Hovot HaLevavot et beaucoup d'autres. Ce n'est pas pour rien que le 'Hazon Ich a appelé son livre de moussar « Emouna Ouvita'hon » (« La foi et la confiance en D. »), c'est que ce sont là les fondements de la religion.

Voilà combien ces bases sont importantes, au point que c'est une chose toute simple qu'un juif qui ne croit pas que le Saint, béni soit-Il a créé le monde, et qui ne met pas sa confiance en D., est déficient dans son essence même, car c'est en cela que consiste tout l'homme ! Celui qui vit sans foi en Hachem et sans confiance dans le Créateur du monde, ses mitsvot et sa Torah n'ont aucune valeur, car c'est la racine de tout juif, savoir qu'il n'y a personne d'autre que Lui, qu'Il est le maître de tout, Il était, Il est et Il sera !

Et si pendant toute l'année la foi et la confiance sont si fondamentales et si profondément enracinées, à combien plus forte raison pendant ces jours de Roch Hachana et Yom Kippour, auxquels les Sages ont appliqué le verset « Appelez-le pendant qu'Il est proche ». En effet, si pendant toute l'année il est pour ainsi dire possible de faire abstraction de la providence du Créateur du monde, de s'enfoncer dans l'habitude et de s'y noyer sans se soucier de faire marche arrière, pendant les jours de Tichri, dont la nature même fait partie des bienfaits que le Saint, béni soit-Il accorde à Ses créatures, des jours dont toute la nature est de « foi et confiance » dans le fait que D. Se rapproche de nous, « le roi

est dans le champ », comme s'expriment les livres saints, à combien plus forte raison nous avons l'immense devoir de nous renforcer dans la foi et la confiance !

Ces jours sont une planche de salut. Si nous la saisissons de toutes nos forces, elle peut nous sauver de la rigueur du jugement, mais si nous ne saisissons pas la foi et la confiance, alors quand le ferons-nous, sinon maintenant, quand d'autre ?

En particulier étant donné que nous avons déjà reçu la promesse que « celui qui met sa confiance en Hachem sera entouré de 'hessed », c'est-à-dire que même si quelqu'un ne le mérite pas selon la justice, s'il met sa confiance en Hachem, Hachem Se conduira envers lui avec générosité, en dépassant les limites de la justice, en donnant comme Il l'a promis. S'il en est ainsi, voilà un bon moyen d'échapper à la justice : la confiance dans le Saint, béni soit-Il !

Nous commençons donc à entrevoir un moyen de comprendre la mitsva de se réjouir en ce jour. Il s'agit de montrer que par la bonté du Créateur, nous sommes certains de sortir innocents du jugement, car de même qu'un père a pitié de ses enfants, nous sommes certains de la miséricorde du Créateur envers nous. Par conséquent, le cas est semblable à celui d'un homme qui doit entrer au tribunal en sachant déjà qu'il va être déclaré innocent. Il est évident qu'il ne craint pas le jugement et ne tremble pas, mais il s'installe pour manger dans la joie, parce que le jugement n'est pour lui qu'une façon de proclamer son innocence au monde entier.

De plus, dès qu'il ressent la moindre crainte, c'est un signe qu'il n'est pas certain de son innocence. Ainsi, non seulement nous devons nous réjouir, « allez, mangez des plats riches, buvez des boissons douces et envoyez des parts à ceux qui n'en ont pas, car ce jour est saint pour notre Seigneur », mais de plus nous avons l'ordre de « ne pas nous attrister », « car la joie en Hachem est votre force ». La joie, c'est elle qui est la force grâce à laquelle nous serons sauvés du jugement. C'est la joie qui montre notre confiance totale dans le Créateur du monde, une confiance grâce à laquelle on est « entouré de 'hessed ». Mais si au lieu d'avoir confiance nous nous attristons, c'est une faute, car cela montre qu'il nous manque cette merveilleuse qualité de la confiance !

Disons par conséquent que si nous tremblons et craignons pour notre vie en ce jour-là, non seulement nous manquerons de joie, mais nous manquerons aussi de confiance, car cela montrera à tout un chacun que nous n'avons pas confiance dans la miséricorde du Créateur.

Naturellement, il faut mettre en garde sur le fait que la profondeur du jugement est considérable et redoutable. Personne ne peut se considérer comme innocent, qui le pourrait devant le Roi des rois ? Le roi David a dit dans les Psaumes : « Ne mets pas ton serviteur en jugement, car aucun vivant ne peut se justifier devant Toi », ou encore « Ma chair est hérissée de ta crainte et je redoute Tes jugements ». Et si lui, le roi David, « Ton serviteur et Ton oint », l'aimable chantre d'Israël, qui a témoigné sur lui-même « mon coeur est un vide à l'intérieur de moi », a tellement redouté le jugement, que pouvons-nous dire, nous les petits ? Car si la flamme est tombée sur les cèdres, que peuvent dire les mauvaises herbes ! Mais il est bien certain qu'il y a lieu de craindre. Pendant Elloul, les grands d'Israël, avant que vienne le terrible jour, pleuraient nuit et jour et se repentaient de leurs actes. Tout cela fait partie des devoirs de l'homme avant Roch Hachana, faire une techouva complète, améliorer sa conduite, en se souciant et en regrettant, en se confessant et en prenant des résolutions d'avenir, comme l'explique longuement « Cha'arei Techouva » de Rabbeinou Yona. Mais à Roch Hachana, quand vient le moment du jugement et que plus rien ne dépend de nous, nous avons déjà fait ce qui était en notre pouvoir par le repentir et l'amélioration de nos actes, alors nous devons faire confiance à Hachem, et grâce à cette confiance nous réjouir d'être déclarés innocents, « car la joie en Hachem est votre force ».

La Voie À Suivre

NITSAVIM
VAYELEKH

590

12 SEPTEMBRE 2009

23 ELLOUL 5769

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de

RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA

11, rue du plateau

75019 PARIS

Tel: 01 48 03 53 89

Fax 01 42 06 00 33

www.hevratpinto.org

Responsable de publication

Hanania Soussan

GARDE TA LANGUE

Celui qui rapporte quelque chose sur autrui enfreint une interdiction, ainsi qu'il est dit : « Tu n'iras pas colporter des médisances dans ton peuple. » C'est une faute grave, et cela provoque la mort de beaucoup de vies juives. C'est pourquoi on trouve à proximité : « Tu ne seras pas indifférent au sang de ton prochain. » On l'apprend de ce qu'a entraîné la médisance de Doeg l'Edomite, la mort de tout Nov, la ville des cohanim.

Dédié à la mémoire de
Esther Bachar
Bat Avraham

« Depuis celui qui coupe le bois jusqu'à celui qui puise l'eau » (29, 10)

De façon allusive, Rabbi Yéhouda Moelem chelita explique ces mots par ce qu'ont dit nos Sages, à savoir que le 15 Av était un jour de fête pour Israël, car ce jour-là on arrêta de couper du bois pour l'autel. En effet, à partir de ce moment-là le soleil n'a plus autant de puissance pour sécher le bois, et il est possible que les vers s'y installent, le rendant impossible à utiliser pour l'autel. Rav Menassi ajoute qu'à partir de ce moment-là, comme les nuits s'allongent pendant l'hiver, celui qui ajoute à l'étude de la Torah, on lui ajoute du Ciel, et celui qui n'ajoute pas à l'étude de la Torah, mourra avant son temps.

C'est ce que veut dire le verset : « Depuis celui qui coupe le bois », qui est le jour du 15 Av, « jusqu'à celui qui puise l'eau », c'est-à-dire jusqu'à Hochana Rabba, où l'on puisait l'eau pendant la fête, tous nous nous tenons devant Hachem. Jusque là, l'homme peut encore changer pour la mieux la décision qui a été prise à son égard, en prenant sur lui le joug de la Torah sans perdre son précieux temps en futilités, en particulier pendant les longues nuits d'hiver, mais si « Hochana Rabba » est déjà arrivé, et que l'homme n'a pas pris de bonnes résolutions et n'a pas modifié ses actes, alors il a besoin de beaucoup de miséricorde pour faire pencher le jugement vers le bien.

(« Devar Yossef »)

« Tu reviendras jusqu'à Hachem ton D. » (30, 2)

Dans le traité Yoma, il est dit que « celui qui dit : je vais fauter et je me repentirai, je vais fauter et je me repentirai, on ne lui permet pas de se repentir. » On se demande pourquoi les Sages ont éprouvé le besoin de dire deux fois « je vais fauter et je me repentirai. »

Le livre « Pninei Kedem » indique que certains commentateurs ont écrit à ce propos que l'une des 613 mitsvot est la mitsva de techouva, ainsi qu'il est écrit dans notre parachah « tu reviendras vers Hachem ton D. et tu écouteras Sa voix ». Or il est impossible d'accomplir la mitsva de techouva sans avoir fauté auparavant. C'est pourquoi l'homme doit avoir commis une faute pour pouvoir accomplir la mitsva de techouva.

De quoi est-il question ? De celui qui dit « je vais fauter et je me repentirai », c'est-à-dire qu'il faute une fois pour pouvoir accomplir la mitsva de techouva. Mais s'il répète sa faute et péche de nouveau, on ne lui permet déjà plus de se repentir...

« Quand viendront sur toi toutes ces choses, la bénédiction et la malédiction que Je place devant toi » (30, 1)

En vérité, seule la malédiction et les remontrances mènent au repentir, alors pourquoi est-il dit « la bénédiction et la malédiction » ?

L'auteur de « Toldot Ya'akov Yossef » l'explique d'après l'enseignement du Ba'al Chem Tov, qui explique le verset (Téhilim 94, 1) « Le D. de vengeance, Hachem, le D. de vengeance a paru » par l'exemple d'un paysan qui s'était révolté contre le roi et l'avait insulté en public. Le roi s'est dit : Si je fais comme les autres rois, je vais me conduire avec cruauté et terroriser le rebelle. Quel profit en tirerai-je ? Mais je vais faire autrement. Je ne vais pas le condamner à mort, au contraire, je vais le faire ministre. C'est ce qu'il fit, il le fit monter en grade petit à petit, jusqu'à lui donner un poste important. Le paysan vit le gloire du roi et l'ampleur de sa générosité, et son coeur se brisa en lui de s'être révolté contre un roi aussi miséricordieux. Plus le roi lui faisait du bien et le faisait monter en grade, plus il devenait déprimé en se rappelant ce qu'il avait fait à ce grand roi généreux.

C'est cela « Le D. de vengeance, Hachem, le D. de vengeance est apparu » : lorsque le D. de vengeance se dévoile par Sa miséricorde, c'est la plus grande des vengeances, il n'y en a pas de pire que cela pour le rebelle. C'est pourquoi le verset parle de « bénédiction », car c'est par elle que l'homme en arrive à la techouva.

« Nombre de maux et d'angoisses viendront l'assaillir en ce jour... c'est parce que mon D. n'est plus au milieu de moi que ces maux m'assaillent » (31, 17)

Le gaon Rabbi Elazer Mena'hem Shakh zatsal, Roch Yéchiva de Poniewitz, dit que le verset commence par « nombre de maux et d'angoisses », et se termine par « maux » seulement, sans faire mention des angoisses.

Il en donne une merveilleuse explication dans son livre « Avi Ezri ». Le mot « raot » (des maux) désigne le mal proprement dit. Et « tsarot » (angoisses) désigne le sentiment qui opprime l'homme quand sa situation est mauvaise, au point que parfois son coeur se brise en lui, et son monde devient obscur, en plus du mal proprement dit. Cela arrive à l'homme à cause de son manque de foi et de confiance en D., alors il passe sa vie en étant complètement brisé.

Mais pour celui qui a la crainte de Hachem dans le coeur et croit en Sa providence, les maux ne sont pas des maux, et rien ne l'opprime. Comme le dit le roi David : « Même si je vais dans la vallée de l'ombre de la mort, il ne m'arrivera aucun mal, car Tu es avec moi. » En tout, il trouvera consolation et espoir en Hachem, et ses forces se renouvelleront.

C'est pourquoi, une fois que Hachem a envoyé des malheurs pour racheter les fautes, tout le monde sait que c'est « parce que D. n'est plus au milieu de moi ». Alors, les « angoisses » disparaissent, parce qu'on sait pourquoi les maux adviennent. C'est pourquoi il est dit à ce moment-là : « ces maux me sont advenus ».

« Quand de nombreux maux et angoisses viendront l'assaillir » (31, 21)

Vers le soir, écrit le Maguid de Doubno, quand le colporteur se tient au marché avec son panier, qu'il a déjà vendu sa marchandise et qu'il n'a plus que de petits restes, il est pressé de rentrer chez lui, alors il met les quelques poires d'un panier et les quelques prunes d'un autre, et ainsi de suite, les mélange et les vend à moitié prix, parce qu'il veut s'en débarrasser aussi rapidement que possible.

C'est pourquoi la Torah dit « quand de nombreux maux et angoisses viendront l'assaillir », quand tu vois un mélange de malheurs divers qui fondent sur Israël, c'est un signe que toute la marchandise est déjà épuisée, et qu'on en arrive aux restes, aux « traces des pas du Machia'h », et que le Machia'h va arriver rapidement.

« Quand Moché eut fini d'écrire les paroles de cette Torah sur le livre » (31, 24)

Rabbi Raphaël Moché Elbaz zatsal cite dans son livre « Eden MiKedem » les paroles du Midrach, qui dit que lorsque Moché a terminé d'écrire le livre de la Torah au jour de sa mort, l'ange Gabriel est descendu du Ciel, il a pris le séfer Torah et l'a emmené au Ciel pour proclamer la grandeur de Moché notre Maître. Les tsadikim au Ciel lisent dans ce séfer Torah le Chabat, les fêtes et les lundis et jeudis.

HISTOIRE VECUE

UNE DEMANDE DE PARDON QUI A FAIT MERITER UN ENFANT

Reb Yossef faisait partie des 'hassidim du Maguid de Kojnitz, et à sa grande douleur il n'avait pas d'enfant. Tous les mois, il allait trouver son Rav pour le supplier de lui donner une bénédiction d'avoir une descendance, mais le Maguid semblait ne prêter aucune attention à ses supplications, ou les rejetait par des paroles obscures.

La femme de Reb Yossef, sans se lasser, pressait son mari d'obtenir une bénédiction de son Rav sans jamais abandonner, jusqu'à ce qu'il la lui donne. Et effectivement, un jour il se planta devant le Rav et lui dit : « Mon saint maître et Rav, je ne bougerai pas d'ici avant d'avoir mérité votre bénédiction ! »

Le Maguid de Kojnitz se mit à réfléchir, le visage très sérieux, puis il finit par dire : « Si tu es d'accord pour perdre tout ton argent, je te donnerai la bénédiction d'avoir une descendance. »

Le 'hassid se figea, et ses paroles s'arrêtèrent dans sa bouche. Il sentait qu'il n'avait pas le droit de prendre seul une telle décision, et rentra chez lui pour prendre conseil de son épouse. Celle-ci donna immédiatement son accord à la condition qu'avait posée le Maguid, et le 'hassid retourna à Kojnitz pour annoncer à son maître qu'ils étaient tous les deux prêts à une vie de pauvreté et de dénuement, si en échange ils méritaient des descendants. « S'il en est ainsi, va trouver le « 'Hozé » de Lublin, et tout ce qu'il te dira, fais-le », lui enjoignit le Maguid de Kojnitz.

Reb Yossef suivit les ordres de son maître et partit à Lublin. Il raconta au « 'Hozé » pourquoi il venait et de la part de qui. « Restez ici avec moi jusqu'à ce que Hachem m'éclaire », lui ordonna le « 'Hozé ».

Un jour, le « 'Hozé » l'appela et lui dit : « Quand vous étiez très jeune, vous avez été fiancé avec une jeune fille de votre ville, mais quand vous avez grandi, vous avez annulé les fiançailles et vous avez porté atteinte à l'honneur de cette jeune fille. Vous n'avez jamais pris la peine de lui demander pardon, c'est pourquoi vous ne pouvez pas avoir de descendance. Jusqu'à ce qu'elle vous pardonne, vous n'aurez pas d'enfant ! Partez donc à la grande foire de Balta, là vous trouverez votre ancienne fiancée, et vous lui demanderez de vous pardonner. »

Reb Yossef était bouleversé. Effectivement, dans sa jeunesse on l'avait fiancé à une jeune fille de bonne famille, du nom d'Esther Chifra, mais quand il était devenu adulte et avait atteint l'âge du mariage, il avait écouté une autre proposition. Il n'avait jamais pris la peine, ni avant son mariage ni après, de demander pardon à la jeune fille du tort qu'il lui avait causé.

Il partit à Balta. En chemin, il interrogeait tous ceux qu'il rencontrait pour leur demander s'ils connaissaient une femme du nom d'Esther Chifra de telle ville. A la foire elle-même, il essaya de demander, mais ses recherches n'aboutirent à rien.

Trois jours avant la fin de la foire, au moment où les marchands avaient déjà commencé à se préparer à rentrer chez eux, Reb Yossef marchait dans les rues de la ville, confus et désemparé. Tout à coup, une forte pluie se mit à tomber. Il rentra dans l'une des boutiques pour trouver un abri. Parmi les gens qui se pressaient avec lui, il y avait une jeune femme, et il se poussa de côté, par pudeur. La femme se vexa et s'écria à haute voix devant tous ceux qui étaient présents : « Voyez cet homme, dans ma jeunesse il m'a rejetée, et même à présent, il se veut pas se tenir à proximité de moi... »

Quand Reb Yossef entendit ces paroles, il la regarda et reconnut immédiatement son ancienne fiancée. Il s'adressa à elle en la suppliant de lui pardonner. Il lui raconta qu'il n'était venu aussi loin, jusqu'à Balta, que pour la trouver et lui demander pardon. Tout en parlant, il éclata en pleurs tumultueux qui témoignaient de sa sincérité.

« Je suis prête à te pardonner », dit la femme, « à une condition ». Reb Yossef hochait la tête en signe d'assentiment. « J'accepte toute condition que tu m'imposeras, s'il m'est possible de l'accomplir », dit-il.

« Eh bien, dit la femme, va à Soblak, où habite mon pauvre frère. Il est indigent au point de manquer de tout. Donne-lui deux cents pièces d'or pour la dot de sa fille. Si tu fais cela, je te pardonnerai le tort que tu m'as causé quand j'étais ta fiancée. »

Reb Yossef fit le calcul, et s'aperçut que s'il vendait tous ses biens et y joignait l'argent liquide dont il disposait, il aurait en mains deux cents pièces d'or. Il accepta la condition et rentra chez lui. Quand il eut en mains les deux cents pièces d'or, il partit à Soblak.

Il rechercha le frère de la femme et finit par le trouver assis chez lui, déprimé et malheureux. « Le jour du mariage de ma fille approche, et je n'ai pas un sou », lui raconta le frère.

« Voici deux cents pièces d'or pour préparer tout ce qu'il faut pour le mariage, comme un homme important ! » lui dit Reb Yossef, et il lui tendit une grosse bourse d'argent. Celui-ci l'ouvrit, regarda les pièces d'or et Reb Yossef, sans y croire. « Qui êtes-vous et que signifie ce cadeau que vous m'avez apporté ? » lui demanda-t-il, stupéfait.

« Ne craignez rien ! le rassura Reb Yossef, l'argent vient de bonne source et il est pur. Je vous le donne sur l'ordre de votre soeur, Chifra Esther. Dans ma jeunesse, nous avons été fiancés, jusqu'à ce que je la quitte pour épouser une autre femme. Il y a quelques jours, je l'ai rencontrée pour lui demander pardon, et elle m'a ordonné de vous donner deux cents pièces d'or, comme condition de son pardon. »

La physionomie de l'homme prit un air de totale stupéfaction. Il regarda Reb Yossef comme on regarde un dément. « Est-ce que vous êtes venu vous moquer de moi ? Il y a déjà quinze ans que ma soeur n'est plus de ce monde. Elle est morte ici à Soblak dans sa jeunesse, et je l'ai enterrée moi-même ! »

Un tremblement saisit tout le corps de Reb Yossef. Après s'être un peu calmé, il raconta à son interlocuteur tout ce qui s'était passé, d'abord avec le Maguid de Kojnitz, et ensuite avec le « 'Hozé » de Lublin. Enfin, il décrivit l'aspect de la femme qu'il avait rencontrée à Balta, et il ne resta plus au frère qu'à confirmer que c'était effectivement Chifra Esther sa soeur, elle-même et personne d'autre !

Au bout de moins d'un an, Reb Yossef et sa femme eurent un enfant. Les années suivantes, ils eurent d'autres fils et des petits-enfants, et tous observèrent la voie de la Torah.

A LA LUMIERE DE LA PARACHAH EXTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT DU GAON ET TSADIK RABBI DAVID 'HANANIA PINTO CHELITA

La Torah est une protection contre le mauvais penchant

« Reviens, Israël, jusqu'à Hachem ton D., car tu as trébuché par ton péché, prends avec vous des paroles et revenez vers Hachem ! » Pourquoi est-il dit d'abord jusqu'à Hachem (« ad Hachem »), et à la fin vers Hachem (« el Hachem ») ? Et que signifie « prenez avec vous des paroles » ? D'après ce qu'ont dit nos Sages (Sifri Devarim 306), les paroles sont les paroles de Torah, ainsi qu'il est écrit (Devarim 5, 18) : « Hachem a dit ces paroles à toute la communauté ». Ce verset signifie que même si l'homme se repent de ses mauvaises actions, sa techouva ne s'appelle pas encore une techouva jusqu'à ce qu'il commence à étudier la Torah sans répéter ses fautes. L'un est impossible sans l'autre, car si l'homme étudie la Torah sans se repentir de ses fautes, il meurt sans techouva, et s'il se repent sans étudier la Torah, il finira par retourner à ses fautes, car rien ne protège de la faute autant que les paroles de Torah.

C'est pourquoi le prophète a dit comment doit se passer la mitsva de la techouva. Au début, le pécheur doit quitter son péché et pleurer sur sa faute. C'est cela « revenez jusqu'à Hachem », jusqu'à, mais sans L'atteindre totalement, ce n'est pas une techouva totale. Quand la techouva devient-elle totale ? Quand il prend avec lui des paroles qui sont des paroles de Torah. A ce moment-là, il revient vers Hachem, car il lui est promis qu'il ne retournera plus jamais à sa faute quand il étudie la Torah. La Torah est une protection contre le mauvais penchant.

Disons donc que l'essentiel de la techouva est l'étude, car celui qui se repent mais sans étudier la Torah peut commettre beaucoup de transgressions. N'ayant jamais étudié, il ne connaît pas les lois, c'est pourquoi il faut immédiatement après la techouva qu'il étudie la Torah pour savoir ce qui est permis ou interdit. Nous trouvons d'ailleurs dans le Choul'han Aroukh (Rema Ora'h Haïm, 5) que ceux qui sont pointilleux commencent immédiatement dès la fin de Yom Kippour à faire la souka, pour aller d'une mitsva à une autre, car ils se sont repentis à Yom Kippour, donc ils étudient immédiatement pour ne pas en venir à fauter.

Tout est en fonction de la signature

L'enseignement célèbre des Sages selon lequel « tout est en fonction de la signature » se dresse dans toute sa force et sa puissance en ce qui concerne la mitsva de techouva. Même si un juif a fauté pendant tous les jours de sa vie sur terre, et qu'avant de mourir, il se repent, exprime le regret de ses fautes et fait une techouva totale, sa techouva est acceptée devant D.

Il en va de même du jugement de la fin de l'année, la veille de Roch Hachana. Quand l'homme s'éveille pour examiner ses actes la veille de Roch Hachana, et prend sur lui d'améliorer ses voies et de faire techouva, il rectifie ainsi rétroactivement l'année toute entière, et les meilleurs sentiments qui s'éveillent en lui à la fin de l'année lui permettent d'élever tous les actes qu'il a commis d'un bout de l'année à l'autre, pour le bien et la bénédiction.

L'auteur de « Ktsé HaMaté » dit à propos du verset « si nous ne nous étions pas attardés, nous serions déjà revenus deux fois », que le mot « loulei » (si...pas) est fait des mêmes lettres que « Elloul », c'est-à-dire que même si nous faisons partie de ceux qui tardent à se repentir pendant le mois d'Elloul, le mois de la miséricorde et des seli'hot, « ata » (maintenant), est formé des initiales de *erev te'hilat hachana* (veille du début de l'année). Cela signifie que la veille de Roch Hachana, « nous serions déjà revenus deux fois », nous pouvons faire une techouva (« retour ») double.

Pour vous, je renonce à tout

Le Tour dans Ora'h Haïm (581) écrit que la coutume achkénaze est de jeûner la veille de Roch Hachana. Il cite comme sources de cette coutume les paroles suivantes du Midrach (Midrach Tan'houma parachat Emor) :

« Cela ressemble à un pays qui devait des impôts au roi. Le roi envoyait pour les percevoir, mais ils ne donnaient rien, la dette était donc grande. Cela s'est passé ainsi la première fois, la deuxième fois ils n'ont rien donné non plus.

Qu'a fait le roi ? Il a dit à sa suite : nous allons nous rendre chez eux. Quand ils furent à une dizaine de miles, les habitants de ce pays en furent informés. Que firent-ils ? Les plus grands d'entre eux sortirent à la rencontre du roi.

Il leur dit : qui êtes-vous ? Ils répondirent : nous sommes les habitants de tel pays où vous avez envoyé percevoir des impôts. Il leur dit : Que voulez-vous ? Ils répondirent : Nous vous en prions, soyez généreux avec nous, nous n'avons pas de quoi payer. Il leur dit : « Pour vous, je remets la moitié de la dette. »

Avant qu'il arrive, les gens moyens du pays sortirent, eux aussi, à sa rencontre, à une distance d'environ cinq miles. Il leur dit : « Qui êtes-vous ? » Ils répondirent : nous sommes les habitants de tel pays où vous avez envoyé percevoir des impôts, et nous n'avons pas de quoi faire face, nous vous en supplions, ayez pitié de nous. Il leur dit : « J'ai déjà remis la moitié de la dette, et pour vous je remets la moitié de ce qui reste. »

Quand il arriva, tous les habitants sortirent à sa rencontre, les grands et les petits. Il leur dit : « Que voulez-vous ? » Ils répondirent : « Votre Majesté, nous n'avons pas la possibilité de donner ce que nous vous devons ! » Il leur dit : « J'ai déjà remis la moitié, et la moitié de la moitié, et pour vous je renonce à tout. » Mais à partir de maintenant, c'est le début d'un nouveau compte.

Le roi, c'est le Roi des rois, le Saint, béni soit-Il. Les habitants du pays, ce sont les bnei Israël, qui accumulent les fautes pendant toute l'année. Que fait le Saint, béni soit-Il ? Il leur dit : repentez-vous à Roch Hachana. Ils arrivent à Yom Kippour, où ils jeûnent et font techouva, et le Saint, béni soit-Il leur pardonne. Que font-ils ? La veille de Roch Hachana, les grands de la génération jeûnent, et le Saint, béni soit-Il leur remet le tiers des fautes. De Roch Hachana jusqu'à Yom Kippour, quelques-uns jeûnent, et le Saint, béni soit-Il leur remet un autre tiers des fautes. Et à Yom Kippour, tous les bnei Israël jeûnent et demandent miséricorde, les hommes, les femmes et les enfants, et le Saint, béni soit-Il leur pardonne le tout.

Le « 'Hayei Adam » (138) en donne une autre raison : la veille de Roch Hachana est le dernier jour de l'année, et les Sages savent par tradition que celui qui se repent un jour dans l'année, c'est considéré comme s'il s'était repenti pendant toute l'année, c'est pourquoi ils ont institué que tout le monde jeûne. »

La coutume à notre époque dans les communautés achkénazes qui suivent le Rema est de se rendre quitte par des repas de mitsva, un siyom d'un traité ou une circoncision ou ainsi de suite, comme le signale le livre « Peninei Rabbeinou HaKehilot Ya'akov ».

Rabbi Yonathan jeûnait

Une autre coutume est citée par le « Beit Yossef » au nom des « Hagaot Maïmoniot » :

« Il y a des gens qui ont la coutume de ne pas jeûner la veille de Roch Hachana, pour ne pas imiter les nations (qui ont l'habitude de jeûner le jour de leur fête). Mais dans Pessikta DeRav Kahana, on trouve une mitsva de jeûner la veille de Roch Hachana, et c'est ce qui est dit dans le Yérouchalmi. Rabbi Yonathan jeûnait toutes les veilles de Roch Hachana. C'est une preuve de cette coutume. »

Cette coutume de ne pas jeûner la veille de Roch Hachana est citée par d'autres A'haronim. Citons seulement ce que dit le Maharal : « C'est une coutume dans toutes les diasporas que les jeunes filles mangent avant le lever du soleil à Roch Hachana. » Le livre « Darkei Moché » ajoute : « Et j'ai vu beaucoup de gens scrupuleux qui mangeaient un peu pour suivre également les paroles des « Hagaot Maïmoniot » selon lesquelles certains s'abstiennent de jeûner pour ne pas imiter les non-juifs, c'est pourquoi ils mangent un peu avant le lever du soleil. »

Comme d'après la kabbala il vaut mieux s'abstenir de manger avant le lever du soleil, « Cha'arei Techouva » dit que la coutume est non pas de manger, mais de boire du thé ou du café.

Par le mérite de la vie

Rabbi Yossef 'Haïm, dans son livre « Ben Ich 'Haï » (parachat Nitsavim) signale lui aussi des coutumes spécifiques à la veille de Roch Hachana, en plus de la coutume de jeûner, et comme il le dit « il est bon que tout un chacun suive la coutume de ce jeûne, sauf ceux qui sont très faibles, les vieillards et les enfants. »

Dans le contexte de la coutume citée par le Rema, « on a l'habitude d'aller la veille de Roch Hachana sur les tombes et d'y présenter des supplications », il met en garde : « il ne faut pas s'adresser aux morts, mais prier Hachem qu'Il nous fasse miséricorde par leur mérite. »

De même, on a la coutume de donner beaucoup de tzedaka la veille de Roch Hachana, pour ceux qui étudient la Torah et pour les pauvres, en se référant au verset « la tzedaka sauve de la mort. »